

Dispositif « J'allume ma rue »

Mis en œuvre par Cylumine, gestionnaire de l'éclairage public, dans le cadre de son contrat de partenariat avec l'agglomération, le dispositif « J'allume ma rue » permet aux habitants d'activer l'éclairage public de leur rue depuis leur smartphone.



Sur ces zones, l'éclairage sera éteint de 23 heures à 6 heures et grâce à l'application et sa géolocalisation il suffira de demander l'allumage de l'éclairage à votre passage. Ce dernier sera ensuite éteint au bout d'une dizaine de minutes, jusqu'à la prochaine demande d'allumage.

Le dispositif « J'allume ma rue » s'étend aux rues suivantes à partir du mardi 1er avril :

Rue du rossignol (sauf prolongement rue des Perdrix), rue du Grand Tétras

Allée des Lauriers, clos de l'Alizier, promenade des Coudraies, chemin des Châtaigniers, rue des Coudraies, chemin de la Tourteraye, clos des Saules, clos de la Saussaye

Chemin de la Vieille Rue, rue Vieille Saint Martin (de André Parrain jusque golf), chemin de Ronde, chemin de Courdimanche à Pontoise

Comment cela fonctionne ?

- 1 - Depuis mon smartphone, je me connecte sur www.jallume.fr
- 2 - Si demandé, j'active la géolocalisation de mon navigateur internet
- 3 - Ma position apparaît sur la carte
- 4 - Je clique sur l'ampoule. L'éclairage autour de moi s'allume pour 10 minutes et me suit dans mes déplacements.

Liens utiles

[Plus d'informations](#)